

Droit patrimonial de la famille

**ECTS : 9**

**Description du contenu de l'enseignement :**

Mettre en œuvre ces connaissances fondamentales à l'occasion de la résolution de cas pratiques élémentaires puis de consultations plus complexes, dans la perspective d'une relative autonomie au cours du stage obligatoire de 3 mois en étude notariale, puis de la poursuite de la formation en vue de l'obtention du Diplôme supérieur de notariat (DSN), remplacé, à compter du 1er septembre 2024, par le Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN).

**Compétence à acquérir :**

Maîtriser les connaissances fondamentales relatives aux principales branches du droit patrimonial de la famille, à savoir :

- en droit des régimes matrimoniaux : le régime de communauté légale, les régimes de communautés conventionnelles, le régime de séparation de biens, la société d'acquêts, la participation aux acquêts, les avantages matrimoniaux ;
- en droit des successions et des libéralités : les libéralités entre époux, le concours entre le conjoint successible et les autres héritiers, les problématiques liées au rapport, à la réduction, à la renonciation à succession, les libéralités-partages, ...

**Document susceptible de mise à jour - 19/02/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16**